

SOPRAVAP KRAFT

Présentation

SOPRAVAP KRAFT est un écran pare-vapeur/frein vapeur en kraft renforcé. Il peut se poser, soit en toiture de manière traditionnelle sur support discontinu, soit en mur sur support continu ou discontinu.

SOPRAVAP KRAFT est un écran pare-vapeur/frein vapeur conforme aux textes réglementaires en vigueur, notamment à la norme NF P 21-204-1 (Référence DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossatures en bois ») et au cahier CSTB 3560 (« CPT de Mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles »).

Constituants

	SOPRAVAP KRAFT
Masse surfacique	156 g/m ²
Face supérieure	Papier kraft
Face inférieure	Papier kraft

Caractéristiques

	SOPRAVAP KRAFT
	VLF*
Force maximale en traction (EN 12311-1) - longitudinale - transversale	320 N/50 mm 230 N/50 mm
Allongement à la force maximale (EN 12311-1) - longitudinal - transversal	4 % 4 %
Résistance à la déchirure au clou (EN 12310-1) - longitudinale - transversale	100 N 70 N
Étanchéité à l'eau (EN 1928)	Passe
Transmission de la vapeur d'eau Sd (EN 1931)	18 m
Réaction au feu (EN 13501-1)	F
Stabilité aux variations de température	De -40°C à +80°C
* Valeur Limite du Fabricant : valeur limite susceptible d'être fournie dans le cadre du Système Qualité.	

Conditionnement

Le stockage de **SOPRAVAP KRAFT** doit être réalisé sur un support plan à l'abri des intempéries et des variations importantes de températures.

	SOPRAVAP KRAFT
Dimensions du rouleau	50m x 1,5m (75m ²)
Poids du rouleau	11,70 kg environ
Stockage	40 rouleaux couchés par palette

Emploi

SOPRAVAP KRAFT est utilisé en tant que pare-vapeur/frein vapeur et/ou pare-vent (pour améliorer la perméabilité à l'air du bâti).

SOPRAVAP KRAFT est un écran pare-vapeur/frein vapeur, pour une utilisation en mur, sol et toiture, conforme à la norme NF P 21-204-1 (Référence DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossature en bois »).

SOPRAVAP KRAFT est un écran pare-vapeur/frein vapeur pour une utilisation en toiture conforme au cahier CSTB 3560 (« CPT de Mise en œuvre des procédés d'isolation thermique de combles »).

ATTENTION : **SOPRAVAP KRAFT** n'est pas destiné à être utilisé comme pare-vapeur en climat de montagne dans le cadre du procédé **SARKING**.

Mise en œuvre

SOPRAVAP KRAFT est mis en œuvre conformément à la norme NF P 21-204-1 (Référence DTU 31.2 « Construction de maisons et bâtiments à ossatures en bois »). Il doit être placé de manière continue du côté intérieur du local chauffé entre l'isolation et le revêtement intérieur. Il doit concerner la totalité de l'enveloppe extérieure du logement ou du bâtiment chauffé.

Mise en œuvre d'un système d'étanchéité à l'air.

SOPRAVAP KRAFT est déroulé horizontalement et maintenu par agrafage sur les structures bois.

Afin de garantir une meilleure étanchéité à l'air du bâti, un recouvrement entre les lés de 10 cm minimal est respecté. L'ensemble des recouvrements, horizontaux et verticaux, sont jointoyés de façon continue avec l'adhésif **AIR'STICK**.

Un cordon continu de mastic **AIR/SOPRASEAL INT** est déposé pour jointoyer **SOPRAVAP KRAFT** avec l'ensemble des parois : sol, plafond et menuiseries.

